

## REFORME DE LA GOUVERNANCE DES SA D'HLM

-----  
Schéma de mise en place de l'actionnariat de référence  
et modèles de lettres pour les CIL/CCI

DOCUMENTS A ETABLIR	CIL/CCI ACTIONNAIRES		DELAIS
	Seul	Plusieurs (*)	
<b>I. CIL/CCI ayant plus de 50 % du capital</b>			
- Convention d'actionnariat entre CIL/CCI		Modèle recommandation UESL	Avant consultation du CA ou du CS
- Consultation du CA ou du CS	Lettre 1	Lettre 1 bis	Avant information du Préfet
- Information du Préfet de région	Lettre 2	Lettre 2 bis	2 novembre 2003
<b>II. CIL/CCI ayant plus d'un tiers (**) et moins de 50 % du capital</b>			
- Convention d'actionnariat entre CIL/CCI		Modèle recommandation UESL	Avant présentation au CA ou au CS
- Le cas échéant, pacte d'actionnaires	Information préalable UESL	Information préalable UESL	Avant présentation au CA ou au CS
- Présentation au CA ou au CS (avec ou sans pacte d'actionnaires)	Lettre 3	Lettre 3 bis	2 février 2004
- Information du Préfet de région	Par le CA ou le CS	Par le CA ou le CS	1 mois après présentation au CA ou au CS
<b>III. Aucun actionnaire ne détenant un tiers (**) du capital</b>			
- Convention d'actionnariat entre CIL/CCI		Modèle recommandation UESL	Avant présentation au CA ou au CS
- Le cas échéant, pacte d'actionnaires	Information préalable UESL	Information préalable UESL	Avant présentation au CA ou au CS
- Présentation au CA ou au CS avec pacte d'actionnaires	Lettre 4	Lettre 4 bis	2 février 2004
- Proposition au Préfet de région avec ou sans pacte d'actionnaires	Par le CA ou le CS	Par le CA ou le CS	2 août 2004

(\*) En cas de pluralité de CIL/CCI actionnaires, les pourcentages considérés s'entendent du cumul de leurs participations détenues directement.

(\*\*) Hors PP et OPCVM.

*Destinataire :*

- Monsieur le Président du Conseil d'administration (du Conseil de surveillance) de la SA d'HLM (...)

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article 51 de la Loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine n° 2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003, et agissant en qualité d'actionnaire majoritaire de la SA d'HLM (...) au sens de l'article 51 (I) de la loi susvisée détenant x% du capital, j'ai l'honneur de vous informer de l'intention du CIL/CCI (.....) de se proposer comme actionnaire de référence au sens de l'article L. 422-2-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Je vous remercie de bien vouloir soumettre cette proposition au Conseil d'administration (ou au Conseil de surveillance) dans le délai permettant d'en informer Monsieur le Préfet de Région avant la date, prévue par la loi, du 2 novembre 2003.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du CIL/CCI

*Destinataire :*

- Préfet de région

Monsieur le Préfet,

En application des dispositions de l'article 51 de la Loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine n° 2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003, agissant en qualité de Président du CIL/CCI (.....) actionnaire majoritaire de la SA d'HLM (.....) au sens de l'article 51 (I) de la loi susvisée détenant x% du capital, j'ai l'honneur de vous informer, après consultation du Conseil d'administration (ou du Conseil de surveillance) de ladite société en date du....., de notre proposition d'être l'actionnaire de référence au sens de l'article L. 422-2-I du Code de la Construction et de l'Habitation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du CIL/CCI

P.J. : lettre adressée à la SA d'HLM

***Destinataire :***

- Monsieur le Président du Conseil d'administration (du Conseil de surveillance) de la SA d'HLM (....)

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article 51 de la Loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine n° 2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003, en qualité d'actionnaire de la SA d'HLM (.....) détenant plus du tiers du capital, au sens de l'article 51 (II) de la loi, à savoir x% du capital, j'ai l'honneur de vous informer de l'intention du CIL/CCI (.....) de proposer [*dans le cadre du pacte d'actionnaires joint en annexe*]\* la constitution d'un actionnariat de référence au sens de l'article L. 422-2-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Nos propositions figurent dans la note jointe à la présente lettre.

Je vous remercie de bien vouloir soumettre ces propositions au Conseil d'administration (ou au Conseil de surveillance) et d'informer Monsieur le Préfet de Région, dans le délai d'un mois prévu par la loi à compter de la réception de la présente lettre, de la position du Conseil sur celles-ci.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du CIL/CCI

\* Le cas échéant

*Destinataire :*

- Monsieur le Président du Conseil d'administration (du Conseil de surveillance) de la SA d'HLM (...)

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article 51 de la Loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine n° 2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003, en qualité d'actionnaire de la SA d'HLM (.....) détenant x% du capital, au sens de l'article 51 (III) de la loi, j'ai l'honneur de vous informer de l'intention du CIL/CCI (.....) de proposer dans le cadre du pacte d'actionnaires joint en annexe la constitution d'un actionnariat de référence au sens de l'article L. 422-2-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Nos propositions figurent dans la note jointe à la présente lettre.

Je vous remercie de bien vouloir soumettre ces propositions au Conseil d'administration (ou au Conseil de surveillance) et d'informer Monsieur le Préfet de Région de la position du Conseil sur celles-ci avant la date, prévue par la loi, du 2 août 2004.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du CIL/CCI

*Destinataire :*

- Monsieur le Président du Conseil d'administration (du Conseil de surveillance) de la SA d'HLM (....)

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article 51 de la Loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine n° 2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003, et agissant comme mandataire commun des CIL/CCI actionnaires de la SA d'HLM (.....) détenant ensemble au sens de l'article 51 (I) de la loi susvisée la majorité du capital, à savoir :

- le CIL (....) x%
- le CIL (....) x%
- la CCI (....) x%

considérés comme un seul actionnaire au sens de la loi,

j'ai l'honneur de vous informer de notre intention de nous proposer comme actionnaire de référence au sens de l'article L. 422-2-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Je vous remercie de bien vouloir soumettre ces propositions au Conseil d'administration (ou au Conseil de surveillance) dans le délai permettant d'en informer Monsieur le Préfet de Région avant la date, prévue par la loi, du 2 novembre 2003.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du CIL/CCI chef de file

*Destinataire :*

- Préfet de région

Monsieur le Préfet,

Conformément aux dispositions de l'article 51 de la Loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine n° 2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003, et agissant comme mandataire commun des CIL/CCI actionnaires de la SA d'HLM (.....) détenant ensemble au sens de l'article 51 (I) de la loi susvisée la majorité du capital, à savoir :

- le CIL (.....) x%
- le CIL (.....) x%
- la CCI (.....) x%

considérés comme un seul actionnaire au sens de la loi,

j'ai l'honneur de vous informer, après consultation du Conseil d'administration (ou du Conseil de surveillance) de ladite société en date du....., de notre proposition d'être l'actionnaire de référence au sens de l'article L. 422-2-I du Code de la Construction et de l'Habitation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du CIL/CCI chef de file

**Destinataire :**

- Monsieur le Président du Conseil d'administration (du Conseil de surveillance) de la SA d'HLM (...)

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article 51 de la Loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine n° 2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003, et agissant comme mandataire commun des CIL/CCI actionnaires de la SA d'HLM (.....) détenant ensemble plus du tiers du capital au sens de l'article 51 (II) de la loi susvisée, à savoir :

- le CIL (.....) x%
- le CIL (.....) x%
- la CCI (.....) x%

considérés comme un seul actionnaire au sens de la loi,

j'ai l'honneur de vous informer de notre intention de proposer *[dans le cadre d'un pacte d'actionnaires joint en annexe]\** la constitution d'un actionnariat de référence au sens de l'article L. 422-2-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Nos propositions figurent dans la note jointe à la présente lettre.

Je vous remercie de bien vouloir soumettre ces propositions au Conseil d'administration (ou au Conseil de surveillance) et d'informer Monsieur le Préfet de Région, dans le délai d'un mois prévu par la loi à compter de la réception de la présente lettre, de la position du Conseil sur celles-ci.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du CIL/CCI chef de file

\* Le cas échéant

*Destinataire :*

- Monsieur le Président du Conseil d'administration (du Conseil de surveillance) de la SA d'HLM (....)

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article 51 de la Loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine n° 2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003, et agissant comme mandataire commun des CIL/CCI actionnaires de la SA d'HLM (.....) détenant ensemble x% du capital au sens de l'article 51 (III) de la loi susvisée, à savoir :

- le CIL (.....) x%
- le CIL (.....) x%
- la CCI (.....) x%

considérés comme un seul actionnaire au sens de la loi,

j'ai l'honneur de vous informer de notre intention de proposer dans le cadre d'un pacte d'actionnaires joint en annexe la constitution d'un actionnariat de référence au sens de l'article L. 422-2-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Nos propositions figurent dans la note jointe à la présente lettre.

Je vous remercie de bien vouloir soumettre ces propositions au Conseil d'administration (ou au Conseil de surveillance) et d'informer Monsieur le Préfet de Région de la position du Conseil sur celles-ci avant la date, prévue par la loi, du 2 août 2004.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du CIL/CCI chef de file